

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020_ 0142

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 20D23 RELATIF AU CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE "FRENCH TOUCH MADE IN GERMANY" DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-3-1° ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n° ARR2020_0127 du 2 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5° adjoint au maire, notamment pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Avril en Septembre, producteur du spectacle « Le Cabaret Extraordinaire », dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle », dont la valeur ne dépasse pas 90 000 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'entreprise Avril en Septembre, sise 145, rue de Belleville 75019 PARIS, représentée par Armelle HEDIN en sa qualité de gérante, le marché public de services n° 20D23 relatif au contrat de cession des droit d'exploitation du spectacle « French Touch made in Germany » de et avec IMMO, qui aura lieu à l'auditorium Jean-Cocteau de Noisiel le dimanche 27 septembre 2020 à 17 h 00, pour le montant global et forfaitaire de 2 982,70 € TTC (soit 2 827,20 € HT/TVA 5,5 %), détaillé comme suit :

- 2 426,50 € TTC (2 300,00 € HT) la représentation ;
- 143,68 € TTC (136,20 € HT) pour deux défraiements hébergement ;
- 80,18 € TTC (76,00 € HT) pour quatre défraiements restauration ;
- 332,33 € TTC (315,00 € HT) pour les frais de transport.

Le règlement s'effectuera à l'issue de la représentation, par mandat administratif, sur présentation de la facture correspondante.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_ **0142**
Portant « Conclusion du marché public de services n°20D23 relatif au contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle "French touch made in Germany" du dimanche 27 septembre 2020 »

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le **16/09/2020**

L'adjoint au Maire
chargé des finances, des marchés publics
et de la vie des quartiers



Patrick Ratouchniak

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	17 SEP. 2020
Affiché en Mairie le	17 SEP. 2020
Publié au RAA le	17 SEP. 2020
Notifié le	

2/2

